

Pour s'acquitter des attributions qui lui sont assignées par le Conseil du Trésor en vertu de la Loi sur l'administration financière, la Direction de l'administration financière est divisée en trois éléments. D'abord, il y a la Division de l'élaboration de la politique financière, qui se signale par le Guide d'administration financière du Conseil du Trésor. En résumé, la division est chargée de recommander au Conseil du Trésor des règles de comptabilité nouvelles ou modifiées, des méthodes de contrôle financier à appliquer dans la Fonction publique, des rapports financiers des ministères et organismes et des règles régissant la préparation des budgets et de la mise en oeuvre du contrôle budgétaire par les ministères et organismes.

Le deuxième élément de la Direction de l'administration financière est la Division du perfectionnement professionnel. Cette division est chargée de l'organisation, de l'agencement et de la dotation au niveau financier dans les ministères. Elle participe aussi à l'évaluation de la classification des agents financiers dans la Fonction publique. Enfin, elle joue un rôle important dans l'élaboration des programmes de formation des agents financiers, tant pour le personnel qui commence ses études que pour les agents financiers plus avancés qui veulent obtenir un diplôme professionnel.

La Division du perfectionnement professionnel travaille en étroite collaboration sur ces questions avec la Direction de la politique du personnel du Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction publique et les ministères concernés. Dans le domaine de la formation, elle a des contacts étroits avec les organismes de comptables professionnels en ce qui concerne le contenu des programmes d'études et des examens.

Le troisième élément de la Direction de l'administration financière s'appelle la Division de l'évaluation de la politique financière. Selon un calendrier établi, la Division tient compte de la mesure dans laquelle les ministères se conforment aux politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor. Ces examens sont fondés principalement sur le Guide d'administration financière et ont pour but de s'entendre avec les ministères sur les mesures à prendre lorsqu'on doit apporter des améliorations.